

Inventaire des archives d'Albert Duren

Conseiller médical du ministre des Colonies

1923-1945

MARIE VAN ECKENRODE ET LAURA FLAUSCH

Fils de *Nicolas*
et de *Guillaume Martha Léoni*
Né le *30 juillet 1891*
à *Mersch (Luxembourg)*
Profession antérieure: *médecin*

Marié à Monseu Henriette
marié le 26 novembre 1893

6 enfants: *25-6-1923*
24-11-1924
3-7-1926
21-10-1927
22-5-1930
13-8-1931



CONNAISSANCES:

celles de sa profession

LANGUES

Qu'il parle: *français un peu de flamand, d'allemand, de portugais*
Qu'il écrit: *id*

CERTIFICATS:

Diplôme de Médecine délivré par l'Université de Louvain le 15 juillet 1917

INVENTAIRE DES ARCHIVES
D'ALBERT DUREN

CONSEILLER MÉDICAL DU MINISTRE DES COLONIES

1923 – 1945

ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME 2
DÉPÔT JOSEPH CUVELIER

INVENTAIRES

38



Naamsvermelding - Niet Commercieel - Geen Afgeleide Werken

CC BY-NC-ND

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/nl/>

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification

CC BY-NC-ND

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/>

ISBN : 978 94 6391 114 6

Archives générales du Royaume

D/2020/531/050

Numéro de commande: Publ. 6113

Archives générales du Royaume

2 rue de Ruysbroeck

1000 – Bruxelles

La liste complète de nos publications est consultable sur notre page électronique
(<http://arch.arch.be>).

Numéro de l'instrument : I 38

Inventaire des archives
d'Albert Duren

Conseiller médical du ministre des Colonies

1923 – 1945

par

Marie VAN EECKENRODE et Laura FLAUSCH

Bruxelles
2020

Commande des documents

Les archives décrites dans cet inventaire peuvent être demandées en communication via un terminal d'ordinateur se trouvant dans la salle de lecture, moyennant l'introduction du numéro de l'inventaire mentionné sur la page de titre et dans le coin supérieur droit de chaque page.

I 38

Le document lui-même est commandé avec la cote, c'est-à-dire le numéro que vous trouverez à gauche avant chaque description d'archive.

Restrictions de consultation et de reproduction

Les archives de plus de 30 ans sont considérées comme publiques. Les documents non classifiés et non sensibles sur le plan de la vie privée décrits dans cet inventaire sont librement consultables.

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles et tarifs en vigueur aux Archives générales du Royaume sont d'application.

Références aux archives

La première fois on citera le fonds avec son nom complet, ensuite on pourra utiliser une référence abrégée :

Complet : AGR2-Joseph Cuvelier, *Archives d'Albert Duren (1923-1945)*, n° [cote de l'article].

Abrégé : AGR2, *Duren*, n° [cote de l'article].

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	7
AVERTISSEMENT	9
DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS	11
I. IDENTIFICATION	11
II. HISTOIRE DU PRODUCTEUR ET DES ARCHIVES	11
A. Producteur d'archives	11
1. <i>Nom</i>	11
2. <i>Historique</i>	11
B. Archives	13
1. <i>Historique</i>	13
2. <i>Acquisition</i>	13
III. CONTENU ET STRUCTURE	14
A. Contenu	14
B. Sélections et éliminations.....	14
C. Accroissements/compléments	14
IV. CONSULTATION ET UTILISATION.....	15
A. Conditions d'accès	15
B. Conditions de reproduction.....	15
C. Langues et écriture des documents	15
D. Caractéristiques matérielles et contraintes techniques.....	15
E. Instruments de recherche	15
V. SOURCES COMPLÉMENTAIRES	15
A. Documents apparentés	15
B. Bibliographie.....	17
1. <i>Publications administratives</i>	17
2. <i>Publications relatives aux archives</i>	18
3. <i>Publications relatives à la période coloniale et aux questions de santé publique</i> ..	18
VI. CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION	20
VII. ANNEXES.....	21
A. Responsables des services de l'hygiène.....	21
B. Organisation médicale belge pour l'Afrique.....	22
INVENTAIRE	25
LISTE DES ACRONYMES	29
TABLE DE CONCORDANCE.....	31

AVANT-PROPOS

Le présent inventaire est l'un des fruits du partenariat qui lie les Archives de l'État et le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, autour de la sauvegarde, de l'accessibilité et de la valorisation des neuf kilomètres et demi d'« archives africaines ». Après avoir veillé à la conservation et à l'inventoriage de celles-ci, ainsi qu'à l'accueil des chercheurs belges et étrangers pendant de longues années, le SPF Affaires étrangères confie aux Archives de l'État un patrimoine archivistique inestimable.

Tout au long des opérations de transfert de l'une vers l'autre institution, l'équipe détachée par les Archives de l'État a pu compter sur l'engagement de ses partenaires du SPF Affaires étrangères : Wim Van Praet, chef de service *Gestion des connaissances et des documents*, Alain Gérard, conseiller *Archives diplomatiques et africaines*, et leurs collaborateurs mobilisés sur ce vaste et complexe chantier. Nous tenons à les remercier vivement pour leur expertise et leur collaboration au quotidien, ainsi que pour les moyens et les effectifs mis à disposition.

AVERTISSEMENT

Les archives sont des produits de leur temps. Elles témoignent de l'état d'une société et des courants de pensée qui traversent celle-ci. Le présent instrument de recherche – en particulier ses descriptions archivistiques – utilise la terminologie employée dans les documents qu'il décrit. Certains termes, en usage au moment où les archives ont été produites, témoignent de la violence et du racisme inhérents aux états et sociétés coloniaux. Tout en nous en dissociant fermement, nous n'avons pas souhaité les masquer ou les remplacer par d'autres termes qui auraient immanquablement plaqué des concepts anachroniques sur des documents historiquement datés. Nous n'avons pas non plus voulu les édulcorer par une forêt de guillemets alourdissant la lecture. Modifier la dénomination officielle de certaines institutions, procédures ou catégories juridiques aurait en outre introduit une confusion et compliqué l'accès à l'information.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS

I. IDENTIFICATION

Référence : BE, AGR2, Albert Duren (545 – 768)
Nom : Albert Duren
Dates : 1923-1945
Niveau de description : Fonds d'archives
Importance matérielle : 27 art. (0,3 m.l.)

Referentie : BE, ARA2, Albert Duren (545 – 768)
Naam : Albert Duren
Datering : 1923-1945
Beschrijvingsniveau : Archiefbestand
Omvang : 27 nrs (0,3 s.m.)

II. HISTOIRE DU PRODUCTEUR ET DES ARCHIVES

A. PRODUCTEUR D'ARCHIVES

1. NOM

Albert Nicolas Duren (docteur en médecine, chirurgie et accouchements)

2. HISTORIQUE

Médecin reconnu et directeur du Service de l'hygiène du Ministère des Colonies, Albert Duren¹ est l'une des grandes figures de la haute administration coloniale belge. Il effectue le début de sa carrière en Afrique (1914-1929), puis occupe jusqu'à sa retraite un poste de cadre au sein du Ministère des Colonies à Bruxelles (1929-1956).

Né le 20 juillet 1891 à Messancy, Albert Duren est le fils du docteur Nicolas Duren et de Marthe-Léonie Guillaume. Il épouse Henriette Monseu avec laquelle il a sept enfants. Il est également le cousin germain de Robert Schuman, homme d'état français considéré comme l'un des pères de l'Europe, dont il est très proche².

En juillet 1914, Albert Duren termine, avec grande distinction, ses études de médecine à l'Université catholique de Louvain, spécialité chirurgie et accouchements. Le mois suivant, alors que débute la Première Guerre mondiale, il s'engage au sein du 10^e régiment de ligne, où il devient médecin de bataillon dès 1915. Il participe à la bataille de l'Yser et obtient de

¹ KIVITS, M., *Duren (Albert Nicolas)*, dans *Biographie belge d'Outre-Mer*, Bruxelles, Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, t. VII-C, 1989, col. 136-140. KIVITS, M., *In Memoriam. Albert Duren (1891-1971)*, dans *Annales de la Société belge de médecine tropicale*, n°52, 1972, p. 65-67. SPF Affaires étrangères, *Dossiers personnels MinAf*, n°71. AGR2, *Gouvernement général. Service du Personnel d'Afrique. Fonds Colonie*, n°(108) 838, 16.041 et (3138) 19.309 (numéros provisoires).

² ROTH F., *Robert Schuman (1886-1963). Du Lorrain des frontières au père de l'Europe*, Paris, Fayard, 2008, p. 524.

nombreuses décorations, dont la Croix de guerre. En 1917, il embarque pour le Congo et rejoint le Service de santé des troupes coloniales, avec lequel il prend part à la phase finale de la campagne de l'Est africain. Après la guerre, Albert Duren officie comme médecin au Camp militaire d'Irebu (province de l'Équateur), et se spécialise dans les questions d'hygiène tropicale, d'hygiène industrielle et d'hygiène urbaine.

En 1921, il obtient une bourse de la Fondation universitaire et entreprend alors un séjour d'étude de huit mois au Brésil, à l'Institut Oswaldo Cruz, où il étudie les maladies tropicales et en particulier la fièvre jaune. Il se passionne aussi pour l'étude de certains insectes et fait d'ailleurs quelques découvertes dans ce domaine. En 1922, il est nommé médecin hygiéniste à Kinshasa et traite principalement d'hygiène publique. En 1926, Albert est nommé médecin hygiéniste principal et inspecteur du travail dans province de Congo-Kasaï. Il étudie alors l'alimentation des travailleurs congolais et jette les bases de la législation hygiéniste relative à la protection sanitaire de la main-d'œuvre africaine³.

En 1929, de retour en Belgique, il intègre le Service de l'hygiène du Ministère des Colonies⁴ dont il devient le directeur dès l'année suivante, à la suite du docteur Émile Van Campenhout. En 1946, une partie des compétences du Service de l'hygiène est transférée à la Colonie. Albert Duren reste à Bruxelles et devient Conseiller médical⁵, puis Inspecteur général de l'hygiène lorsqu'en 1949 l'intitulé de ses fonctions est encore revu⁶. Dans une note du 19 février 1949, le docteur Albert Duren décrit la fonction qu'il occupe de cette manière : « En principe, le rôle d'un Conseiller médical est de donner ses avis motivés sur toutes les questions de sa compétence que lui soumet le Chef du Département. Mais, dans la pratique, il en va tout autrement : le Conseiller médical, outre les affaires intéressant l'organisation des services médicaux de la Colonie, doit traiter quantité de questions administratives à l'instar d'un véritable chef de service »⁷. En tant que responsable du Service de l'hygiène, Albert Duren supervise le travail du Service médical dans la Colonie, en tandem avec les médecins-chefs de la Colonie. En 1948, il représente la Belgique auprès de l'Organisation mondiale de la santé. On doit au docteur Duren la structure médico-sanitaire mise en place au Congo belge et au Ruanda-Urundi ; notamment par le biais du plan d'outillage médical Van Hoof-Duren, repris dans le plan décennal du Congo belge de 1949 et dans celui du Ruanda-Urundi de 1952⁸.

Ses fonctions au sein du Ministère des Colonies l'amène à siéger dans de nombreuses commissions et conseils scientifiques et à participer à des rencontres internationales. Il est le secrétaire du Conseil supérieur d'hygiène coloniale et fait partie de la délégation auprès de la toute jeune Organisation mondiale de la Santé (OMS). On retrouve également Albert Duren à l'origine de la création de plusieurs institutions parastatales et privées telles que le Fonds reine Élisabeth pour l'assistance médicale aux indigènes (FOREAMI), la Fondation médicale

³ KIVITS, M., *Duren (Albert Nicolas)*, p. 136

⁴ Arrêté royal du 23 novembre 1929 nommant directeur au Ministère des Colonies M. Duren, A.-N., docteur en médecine, chirurgie et accouchements, médecin hygiéniste inspecteur au Congo belge (*Moniteur belge*, 7 décembre 1929).

⁵ Arrêté du régent du 21 décembre 1946, portant fixation du cadre organique et des barèmes du personnel du Ministère des Colonies (*Moniteur belge*, 2-3 janvier 1947).

⁶ Arrêté du Régent du 31 mars 1949. Cadre organique et barèmes du personnel (*Moniteur belge*, 3 avril 1949)

⁷ SPF Affaires étrangères, Archives africaines, AMC (20) : Réponse du Conseiller médical, A. Duren, sur les compétences et les archives de son service, 19 février 1949 (ordre de service n°30 du 26 janvier 1949).

⁸ DUREN, A., *L'organisation médicale belge en Afrique (1953)*, Bruxelles, 1955 (Mémoire de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer. Classe des Sciences naturelles et médicales, in -8°, nouvelle série, t. II, fasc. VI/89).

de l'Université de Louvain au Congo (FOMULAC), le Fonds social du Kivu, l'Aide médicale aux missions (AMM) et la Croix-Rouge du Congo belge. Il exerce de plus les fonctions de commissaire du gouvernement auprès de l'Institut pour la recherche scientifique en Afrique Centrale (IRSAC) et de président de la Régie de distribution d'eau et d'électricité du Congo et du Ruanda-Urundi.

Le docteur Duren est l'auteur de nombreuses publications scientifiques. Membre de l'Académie, il y dirige en 1961 les travaux de la Classe des Sciences naturelles et médicales. Dès son retour en Belgique, il occupe la chaire d'hygiène coloniale à l'École coloniale de Bruxelles et rédige, avec H. Gillet, un manuel d'hygiène tropicale.

Il prend sa retraite en 1956 et décède le 23 juillet 1971.

B. ARCHIVES

1. HISTORIQUE

Jusqu'en 2019, les archives du docteur Albert Nicolas Duren étaient conservées avec celles du service qu'il a longtemps dirigé, le Service de l'hygiène et ses successeurs en droit. Il s'agit de documents rassemblés par lui dans l'exercice des différentes missions qu'il a assumées. Ces archives font partie des « archives africaines »⁹ transférées par le SPF Affaires étrangères aux Archives de l'État. Elles peuvent être considérées comme des « archives coloniales »¹⁰.

2. ACQUISITION

En 2014, un *Memorandum of understanding* est signé entre le SPF Affaires étrangères, dépositaire des archives africaines, et les Archives de l'État pour organiser le transfert de ces fonds et collections. La loi sur les archives, depuis sa modification en 2009, oblige en effet le

⁹ L'expression « archives africaines » a ici un sens plus restreint que l'appellation « archives coloniales » (voir note suivante) et est spécifique au contexte belge. Il s'agit du nom d'usage désignant les fonds et collections d'archives relatives à la colonisation belge (1885-1962) ayant été placées sous la garde du « Service Archives africaines » au Ministère des Affaires étrangères. Ces archives africaines sont en cours de transfert vers les Archives de l'État et seront conservées aux Archives générales du Royaume 2 – Dépôt Joseph Cuvelier. Il s'agit à la fois d'archives publiques (essentiellement celles de l'État indépendant du Congo, du Ministère des Colonies à Bruxelles et du Gouvernement général à Léopoldville) et d'archives privées (des archives de cabinets ou de particuliers ayant été cédées au Service Archives africaines ou achetées par lui). Initialement, l'expression « archives africaines » désigne uniquement les archives produites en Afrique, puis par extension l'appellation est appliquée à l'ensemble des archives coloniales sous la garde du Service Archives africaines.

¹⁰ L'appellation « archives coloniales » admet deux acceptations. Dans un sens restreint, on limite son utilisation aux archives produites par les rouages de l'administration coloniale (archives publiques). Mais l'autorité coloniale est multiple et le système de domination qu'elle sous-tend n'est pas l'apanage des dépositaires de la puissance publique. L'expression « archives coloniales » peut dès lors, dans un sens plus large, être utilisée pour désigner tout fonds d'archives, public ou privé, témoignant du phénomène colonial : archives des missions religieuses, des entreprises, des particuliers. C'est cette acceptation étendue que nous plébiscitons. De nombreuses réflexions épistémologiques sont actuellement menées qui étudient les liens entre phénomène colonial et documents d'archives. Voir par exemple : STOLER, A.L., *Along the archival grain. Epistemic anxieties and colonial common sense*, Princeton, 2009, publié en français en 2019 à Paris sous le titre *Au cœur de l'archive coloniale. Questions de méthode. Displaced archives*, éd. LOWRY, J., Londres, 2017. Les Archives nationale d'Outre-mer, à Aix-en-Provence, ont organisé une journée d'étude le 28 juin 2019 intitulée *(Dé)construire les « archives coloniales » : enjeux, pratiques et débats contemporains* invitant à reconsidérer et redéfinir les archives coloniales.

SPF à transférer aux Archives de l'État ses archives de plus de 50 ans¹¹. Mais, pour définir les termes d'une transaction impliquant près de 10 kilomètres linéaires de documents, la signature d'un protocole d'accord s'avère indispensable. C'est une équipe mixte, composée d'agents du SPF et de membres du personnel des Archives de l'État, qui se met au travail. Il s'agit :

- de mettre aux normes les instruments de recherche existant pour correspondre aux standards internationaux (ce qui implique de revoir et d'affiner les descriptions existantes) ou de doter d'un instrument de recherche les fonds non encore ouverts à la recherche ;
- de faire correspondre classement intellectuel et classement matériel ;
- de doter les unités archivistiques d'une cotation numérique simple et continue ;
- de conditionner les documents dans des chemises et boîtes non acides.

Un chantier exigeant et de longue haleine¹² qui débute en 2014. Les archives d'Albert Duren sont transférées aux Archives générales du Royaume 2 – Dépôt Joseph Cuvelier le 2 mars 2020, en même temps que les archives des services de l'hygiène.

III. CONTENU ET STRUCTURE

A. CONTENU

Le présent fonds d'archives est composé de documents reflétant certaines des activités professionnelles d'Albert Duren :

- de la correspondance, classée par objet ou par interlocuteur : une part significative des courriers concerne des sollicitations pour l'obtention d'un emploi dans la Colonie ;
- des documents relatifs à différents cours d'hygiène coloniale.

B. SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Les archives du Service des archives africaines ne donnent aucune information sur les opérations de sélection et de tri effectuées au cours du temps. Des éliminations et des pertes ont néanmoins indéniablement eu lieu. Aucun tri, aucune élimination n'ont été effectués à l'occasion du transfert du présent fonds d'archives aux Archives de l'État en 2020.

C. ACCROISSEMENTS/COMPLÉMENTS

Le présent fonds d'archives est clos. Des dossiers distraits du fonds sont cependant susceptibles d'être retrouvés parmi les autres fonds et collections des archives africaines en cours de transfert aux Archives de l'État.

¹¹ Loi du 24 juin 1955 relative aux archives, modifiée par la loi du 6 mai 2009 (*Moniteur belge*, 19 mai 2009). Arrêté royal du 18 août 2010 portant exécution des articles 1^{er}, 5 et 6^{bis} de la loi du 24 juin 1955 relative aux archives, article 9 (*Moniteur belge*, 23 septembre 2010).

¹² Le 9 juin 2017, un nouvel accord est signé entre l'Archiviste général du Royaume et le Président du Comité de direction du SPF, organisant les conditions du prochain transfert de 4 kilomètres linéaires d'archives de la Coopération au développement et de 6 kilomètres linéaires d'archives diplomatiques.

IV. CONSULTATION ET UTILISATION

A. CONDITIONS D'ACCÈS

Les archives de plus de 30 ans versées aux Archives de l'État sont publiques et librement consultables en vertu de l'article 3 de la loi sur les archives du 24 juin 1955 (modifiée par la loi du 6 mai 2009), dans les conditions établies par le règlement en vigueur dans les salles de lecture des Archives générales du Royaume et des Archives de l'État dans les provinces. Les archives d'Albert Duren sont donc toutes consultables, à l'exception des documents de moins de 100 ans contenant des données à caractère personnel¹³.

B. CONDITIONS DE REPRODUCTION

La reproduction des actes (consultables) de plus de 30 ans est en principe libre mais est soumise au tarif et au règlement en vigueur aux Archives de l'État.

C. LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

La plupart des pièces décrites dans le présent inventaire sont rédigées en français, certaines le sont cependant en néerlandais.

D. CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES ET CONTRAINTES TECHNIQUES

Une partie importante du présent fonds d'archives est constituée de documents sur papier pelure, un support fin, léger et translucide, composé de pâte chimique. Le lecteur les manipulera avec précaution.

E. INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Une liste sommaire des archives du docteur Albert Duren a été établie par Christine Somerhausen, collaboratrice au sein du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement, en avril 1983. Le présent inventaire remplace cet instrument.

V. SOURCES COMPLÉMENTAIRES

A. DOCUMENTS APPARENTÉS

Les archives du docteur Albert Duren peuvent être complétées en tout premier lieu par les archives des services de l'hygiène du Ministère des Colonies qu'il a dirigés. Celles-ci sont conservées aux Archives générales du Royaume 2 – Dépôt Joseph Cuvelier. On consultera également les dossiers constitués au nom du docteur Duren par les services du personnel de l'administration métropolitaine¹⁴ et de l'administration d'Afrique¹⁵.

¹³ En vertu de la loi-cadre du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Cette loi met en œuvre sur le territoire belge le RGPD ou Règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016). Une exception à ce principe sera faite si les faits sont déjà connus du public (par exemple par voie de presse), si les intéressés ont donné leur accord préalable à la consultation des documents qui les concernent ou si ceux-ci sont décédés, ou enfin si la recherche est menée à des fins scientifiques. Une dérogation peut alors éventuellement être obtenue. Elle doit être introduite, sous la forme d'une déclaration de recherche, auprès du dépôt conservant les documents visés et sera évaluée par l'Archiviste général du Royaume ou son délégué

¹⁴ SPF Affaires étrangères, *Dossiers personnels MinAf*, n°71

On consultera également les archives d'autres services publics coloniaux belges. Au sein de l'administration métropolitaine, citons :

- les archives du Conseil colonial auquel sont soumis les projets de décret et les questions de santé publique les plus aiguës ;
- les archives du Service des Affaires étrangères du Ministère des Colonies qui négocie notamment les conventions sanitaires internationales ;
- les archives de la 3^e Direction générale de l'énergie, de l'industrie, des travaux publics et des communications, en charge des travaux d'assainissement, de l'amélioration de l'accès à l'eau potable ou de certaines infrastructures médicales ;
- le fonds « Main d'œuvre indigène » du Ministère des Colonies qui permet de prendre toute l'ampleur des mesures plébiscitées par les services de l'hygiène pour améliorer les conditions de travail des travailleurs africains ;
- les archives du Service social du département qui sont particulièrement riches en ce qui concerne l'encadrement des volontaires du Service médical ;
- les archives des services chargés de l'encadrement des missions religieuses établies dans la Colonie, ces dernières ayant souvent dans les faits assumé des missions de santé publique, à savoir essentiellement les fonds « Missions » et « Missions et enseignement ».

Le responsable des services de l'hygiène ou son adjoint siègent régulièrement dans des commissions traitant entre autres des questions de santé publique : Conseil supérieur d'hygiène coloniale, Commission de l'art de guérir ou Commission médicale du plan décennal. Si les archives de ces commissions ont rarement été conservées telles quelles, on trouve des traces de leur fonctionnement dans d'autres fonds d'archives africaines, par exemple : les archives du Secrétaire du plan décennal, celles du Contrôle budgétaire¹⁵.

Au sein de l'Administration d'Afrique, le fonds « Affaires indigènes et main d'œuvre ouvrière » du Gouvernement général complète avantageusement les archives d'Albert Duren. Une partie des archives du Service médical et des dossiers concernant celui-ci sont conservés au sein de la collection GG (pour Gouvernement général) des Archives africaines ; on trouvera un exemplaire des rapports annuels du Service dans le fonds « Rapports officiels du Congo belge ». Tous ces fonds et collections, ceux de l'administration métropolitaine comme ceux de l'administration d'Afrique, sont actuellement conservés au sein des Archives africaines par le Service des archives du SPF Affaires étrangères et seront très prochainement versés aux Archives de l'État.

Citons également les archives de certaines institutions parastatales ou privées, à vocation philanthropique : celles de la Fondation Père Damien pour la lutte contre la lèpre conservées aux Archives générales du Royaume ; celles du Fonds reine Élisabeth pour l'assistance médicale aux indigènes (FOREAMI) et celles du Fonds du bien-être indigène (FBEI) conservées parmi les Archives africaines et elles aussi prochainement transférées aux Archives de l'État. Citons aussi les archives d'associations, comme celles de la Fédération générale belge des médecins conservées aux Archives générales du Royaume. Ou celles des missions religieuses, dont une partie est conservée par le KADOC, à la KULeuven.

Parmi les organismes internationaux à vocation médicale, signalons l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui conserve elle-même ses archives, à Genève, en ce compris les archives

¹⁵ AGR2, *Gouvernement général. Service du Personnel d'Afrique. Fonds Colonie*, n°(108) 838, 16.041 et (3138) 19.309 (numéros provisoires).

¹⁶ Dont les prérogatives (et une partie des dossiers) ont été transférées au Ministère des Finances.

de l'Organisation d'hygiène de la Société des Nations, celles de l'Office International d'Hygiène publique (OIHP) et de nombreux dossiers thématiques consacrés à la nutrition ou à la lutte contre les affections tropicales. Les archives des institutions scientifiques, belges comme étrangères apporteront également un point de vue complémentaire. Citons par exemple :

- les archives de l'Académie royale des sciences d'outre-mer (Institut royal colonial belge), dans lesquelles on retrouve notamment les rapports des Commissions d'hygiène de l'État indépendant du Congo. Un fonds d'archives de ce producteur est conservé au sein des Archives africaines au SPF Affaires étrangères et prochainement transféré aux Archives de l'État ; un autre fonds est déjà conservé aux Archives générales du Royaume 1 ;
- les archives de la *Liverpool School of tropical medicine* et celles de l'Institut de médecine tropicale, toujours conservées par les institutions qui les ont produites, qui sont essentielles à la compréhension du développement de la médecine tropicale ;
- les archives de l'Institut National pour l'étude agronomique au Congo belge (INEAC), conservées aux Archives générales du Royaume 1 ;
- les archives de l'Institut pour la recherche scientifique en Afrique centrale, conservée à l'AfricaMuseum à Tervuren ;
- les archives de la Fondation médicale de l'Université de Louvain au Congo (FOMULAC) et les archives du Centre scientifique et médical de l'Université de Bruxelles en Afrique centrale (CEMUBAC), conservées respectivement par les services d'archives de ces universités.

Les grandes entreprises établies au Congo et au Ruanda-Urundi possédaient pour beaucoup leur propre service médical. On peut par exemple consulter aux AGR2 les archives de l'Union minière du Haut-Katanga (études socio-médicales autour de la main d'œuvre africaine, département médical, etc.). Les archives de particuliers peuvent également être mises à contribution. Citons les archives des anciens médecins chefs de la Colonie, à l'image de celles d'Alphonse Rodhain conservées à l'AfricaMuseum à Tervuren, ou celles du botaniste belge Jean Lebrun conservées par le même service.

Trois guides des sources spécialisés permettront d'affiner encore la démarche heuristique. Le *Guide des sources de l'histoire coloniale belge*¹⁷ donne un aperçu de l'ensemble des fonds d'archives disponibles témoignant de la domination belge au Congo et au Ruanda-Urundi. L'*Archivfuehrer kolonialgeschichte* effectue le même travail pour les territoires sous influence allemande, y compris le Ruanda et l'Urundi¹⁸. Enfin, un autre guide, plus ancien et plus généraliste, édité par le Conseil international des archives, est consacré aux Sources de l'histoire de l'Afrique au sud du Sahara, dans les archives et bibliothèques françaises¹⁹.

B. BIBLIOGRAPHIE

1. PUBLICATIONS ADMINISTRATIVES

Annuaire administratif et judiciaire de Belgique et de la capitale du royaume, Bruxelles, 1884-1960.

¹⁷ *Guide des sources de l'histoire coloniale belge (Congo et mandats sur le Rwanda et le Burundi)*, 19^e-20^e siècle, Bruxelles, AGR, à paraître en 2020.

¹⁸ <https://archivfuehrer-kolonialzeit.de/>

¹⁹ *Sources de l'histoire de l'Afrique au sud du Sahara dans les archives et bibliothèques françaises*, éd. Conseil international des archives, Inter Documentation Co., 1971.

Le Moniteur belge. Journal officiel, Bruxelles, 1831-.

2. PUBLICATIONS RELATIVES AUX ARCHIVES

DESLAURIER C., *La documentation africaine à Bruxelles. Les fonds du ministère belge des Affaires étrangères (Burundi, Congo, Rwanda)*, dans *Afrique & Histoire*, 2003/1, vol. 1, p. 223-234.

Guide des sources de l'histoire coloniale belge (Congo et mandats sur le Rwanda et le Burundi), 19^e-20^e siècle, Bruxelles, Archives générales du Royaume, à paraître en 2020.

VAN GRIEKEN-TAVERNIERS, M., *La colonisation belge en Afrique centrale. Guide des Archives africaines du Ministère des affaires africaines 1885-1962*, Bruxelles, 1981 (et supplément).

VAN GRIEKEN, E., et VAN GRIEKEN-TAVERNIERS, M., *Les archives inventoriées au Ministère des Colonies*, Bruxelles, 1958, p. 5-15 (Mémoires de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer. Classes des sciences morales et politiques, in -8°, fasc. II/70).

3. PUBLICATIONS RELATIVES À LA PÉRIODE COLONIALE ET AUX QUESTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

ANDRÉ, J., BURKE, J. et KIVITS, M., *Développement des services de santé*, dans *Médecine et hygiène en Afrique centrale de 1885 à nos jours*, éd. JANSSENS, P. G., KIVITS, M., et VUYLSTEKE, J., vol. 1, Bruxelles, 1992, p. 83-160.

ASPESLAGH P., VERLEDEN P., MATHEVE N., HEYNEMAN C. et GERARD E., Belelite. *Base de données des gouvernements belges depuis 1831* (<http://www.commissionroyalehistoire.be/belelite/>).

BASU, P., et DE JONGE, F., *Utopian archives, decolonial affordances. Introduction to special issue*, dans *Social anthropology*, 2016, n°24, p. 5-19.

BOSMANS E. et JANSSENS P.G., *Laboratoires médicaux et d'hygiène*, dans *Médecine et hygiène en Afrique centrale de 1885 à nos jours*, éd. JANSSENS, P. G., KIVITS, M., et VUYLSTEKE, J., vol. 1, Bruxelles, 1992, p. 213-228.

BRASSINNE DE LA BUISSIÈRE, J., *La décolonisation du Congo belge*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2010/18, n°2063-2064, p. 5-91.

COOLSAET, R., *Décolonisation et naissance de la coopération au développement*, dans *Les affaires étrangères au service de l'État belge de 1830 à nos jours*, éd. COOLSAET, R., DUJARDIN, V., et ROOSENS, C., Liège, 2014, p. 313-331 (Histoire et actualités).

COOSEMANS, R., *Hygiène et santé des travailleurs*, dans *Médecine et hygiène en Afrique centrale de 1885 à nos jours*, éd. JANSSENS, P. G., KIVITS, M., et VUYLSTEKE, J., vol. 1, Bruxelles, 1992, p. 531-548.

CORNET, A., *Politique de santé et contrôle sociale au Rwanda. 1920-1940*, 4 vol., Paris, 2011 (Hommes et sociétés).

CORNET, A., *Politiques sanitaires, État et missions religieuses au Rwanda (1920-1940). Une conception autoritaire de la médecine coloniale ?*, dans *Studium*, 2009/2, p. 105-115.

DE CLERCK, L., *L'administration coloniale belge sur le terrain au Congo (1908-1960) et au Ruanda-Urundi (1925-1962)*, dans *Annuaire d'histoire administrative européenne*, n°18, 2006, p. 187-210.

- DE RAEVE, R., *Approvisionnement en eau potable*, dans *Médecine et hygiène en Afrique centrale de 1885 à nos jours*, éd. JANSSENS, P. G., KIVITS, M., et VUYLSTEKE, J., vol. 2, Bruxelles, 1992, p. 281-302.
- DUBOIS, A. et DUREN, A., *Soixante ans d'organisation médicale au Congo belge*, dans *Annales de la Société belge de médecine tropicale*, vol. 27, Liber jubilaris J. Rodhain, 1947, p. 1-36.
- DUREN, A., *L'organisation médicale belge en Afrique (1953)*, Bruxelles, 1955 (Mémoire de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer. Classe des Sciences naturelles et médicales, in -8°, nouvelle série, t. II, fasc. VI/89).
- HERMAN, F. et COURTEJOIE, J., *L'éducation sanitaire*, dans *Médecine et hygiène en Afrique centrale de 1885 à nos jours*, éd. JANSSENS, P. G., KIVITS, M., et VUYLSTEKE, J., vol. 2, Bruxelles, 1992, p. 549-560.
- HEYSE, T., *Concentration et déconcentration au Congo belge*, dans *Bulletin des séances de l'Institut royal colonial belge*, t. IX, 2, 1938, Bruxelles, p. 184-199.
- JANSSENS, P. G., KIVITS, M., et VUYLSTEKE, J. (éd.), *Médecine et hygiène en Afrique centrale de 1885 à nos jours*, 2 vol., Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 1992.
- KIVITS, M., *Duren (Albert Nicolas)*, dans *Biographie belge d'Outre-Mer*, Bruxelles, Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, t. VII-C, 1989, col. 136-140.
- KIVITS, M., *In Memoriam. Albert Duren (1891-1971)*, dans *Annales de la Société belge de médecine tropicale*, n°52, 1972, p. 65-67.
- KIVITS, M., *Que savait-on de la situation sanitaire en Afrique centrale vers 1885 ?*, dans *Le Centenaire de l'État indépendant du Congo. Recueil d'études*, Bruxelles, Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, 1988, p. 265-311.
- LE POLAIN DE WAROUX, P., *L'intégration des assistants médicaux indigènes au sein des services de soins de santé au Congo belge entre 1920 et 1960*, Mémoire inédit de l'UCLouvain, 2010.
- LYCOPS, A. et TOUCHARD, G., *Recueil usuel de la législation de l'État indépendant du Congo*, Bruxelles, 6 vol., 1903-1911.
- LYONS, M., *Public health in colonial Africa: the Belgian Congo*, dans *The history of public health and the modern state*, éd. PORTER, D., Amsterdam, p. 356-384 (Clio Medica, n°26).
- LYONS, M., *The colonial disease. A social history of sleeping sickness in northern Zaire, 1900-1940*, Cambridge, 1992 (Cambridge history of medicine).
- MOUCHET, R., *Le problème médical au Congo*, dans *Liège médical*, n°46-49, 1929.
- PLASMAN, P.-L., *Le Gouvernement bicéphale de l'État indépendant du Congo et le red rubber*, dans *L'Afrique belge aux XIX^e et XX^e siècles. Nouvelles recherches et perspectives en histoire coloniale*, éd. VAN SCHUYLENBERGH, P., LANNEAU, C., et PLASMAN, P.-L., Bruxelles, 2014, p. 131-143 (Outre-mers, n°2).
- PLASMAN, P.-L., *Léopold II, potentat congolais. L'action royale face à la violence coloniale*, Bruxelles, 2017.
- RODHAIN, J., *Le service de l'hygiène et l'assistance médicale aux indigènes au Congo belge*, dans *Proceedings of the fourth international congresses on tropical medicine and malaria. Washington, D.C., may 10-18, 1948*, vol. 2, Washington, 1948, p. 1459-1468.

- SCHWETZ, J., *L'évolution de la médecine au Congo belge*, Bruxelles, 1946 (Institut de sociologie Solvay. Actualités sociales. Nouv. sér.).
- TRIST, A., JANSSENS, P.G., MYYEMBE TAMFUM et DE SCHAEPPDRYVER, A., *L'enseignement médical, dans Médecine et hygiène en Afrique centrale de 1885 à nos jours*, éd. JANSSENS, P. G., KIVITS, M., et VUYLSTEKE, J., vol. 1, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 1992, p. 161-194.
- TROLLI, G.B., VAN HOVE, L. et MARQUET, A., *Exposé de la législation sanitaire du Congo belge et du Ruanda-Urundi*, dans *Les Nouvelles. Corpus juris Belgici. Droit colonial*, t. III, 1938, p. 569-573.
- TROLLI, G.B., *Rapport sur l'hygiène publique du Congo belge en 1925*, Bruxelles, 1925.
- VANDERLINDEN, J., *Le gouvernement du Congo belge (1908-1960) : un aigle doublement bicéphale ?*, *Administration coloniale en Afrique entre politique centrale et réalité locale*, Baden-Baden, 2006, p. 21-62 (Annuaire d'histoire administrative européenne, 18).
- VANHOVE, J., *Histoire du Ministère des Colonies*, Bruxelles, 1968 (Mémoire de l'Académie royale des sciences d'Outre-Mer. Classes des sciences morales et politiques, coll. in-8°, n. série, fasc. XXXV-3).
- VANTHEMSCHE, G., *La Belgique et le Congo. L'impact de la colonie sur la métropole*, Bruxelles, 2010 (Nouvelle Histoire de Belgique 1885-1980).
- VELLUT, J.-L., *Congo. Ambitions et détachements, 1880-1960. Carrefours du passé au centre de l'Afrique*, éd. A. CORNET, P. VAN SCHUYLENBERGH et G. VANTHEMSCHE, Paris, 2017.
- VELLUT, J.-L., *La médecine européenne dans l'Etat indépendant du Congo (1885-1908)*, dans *Médecine et hygiène en Afrique centrale de 1885 à nos jours*, éd. JANSSENS, P. G., KIVITS, M., et VUYLSTEKE, J., vol. 1, Bruxelles, 1992, p. 61-81.
- VUYLSTEKE J., VAN LOON, H., DE MAEYER, E.M. et VIS, H.L., *Nutrition, dans Médecine et hygiène en Afrique centrale de 1885 à nos jours*, éd. JANSSENS, P. G., KIVITS, M., et VUYLSTEKE, J., vol. 2, Bruxelles, 1992, p. 303-352.

VI. CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION

La description générale du fonds et l'inventaire ont été rédigés en février 2020 par Laura Flausch, étudiante en histoire à l'Université libre de Bruxelles, dans le cadre d'un stage en archivistique, et par Marie Van Eeckenrode, archiviste aux Archives générales du Royaume 2 – Dépôt Joseph Cuvelier. Le transfert du fonds aux Archives générales du Royaume 2 – Dépôt Joseph Cuvelier, le 2 mars 2020, a été supervisé par Faissal Beddi, assistant en gestion archivistique auprès des Archives générales du Royaume. Le travail de conditionnement a été réalisé par Jean-François Meert, assistant en gestion archivistique auprès de ce dépôt.

Que soit remerciée ici, pour sa bienveillance et son aide précieuse, toute l'équipe du Service des archives du SPF Affaires étrangères, sous la garde duquel les archives d'Albert Duren se trouvaient jusqu'à cette date.

VII. ANNEXES

A. RESPONSABLES DES SERVICES DE L'HYGIÈNE

1910	1930	Dr Jean Émile VAN CAMPENHOUT ²⁰	Successivement chef de division, directeur de section et inspecteur général
1930	1956	Dr Albert Nicolas DUREN ²¹	Directeur, puis Conseiller médical, et enfin Inspecteur général de l'hygiène
1957	1962	Dr Paul Alfred DE BRAUWERE ²²	Inspecteur général de l'hygiène

²⁰ DUBOIS, A., *Campenhout (Van) (Jean-Émile)*, dans *Biographie belge d'Outre-Mer*, Bruxelles, Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, t. VI, 1968, col. 167-171. RODHAIN, J., *In Memoriam. E. Van Campenhout (1865-1956)*, dans *Annales de la Société belge de médecine tropicale*, n°36, 1956, p. 19-21. SPF Affaires étrangères, *Dossiers personnels MinAf*, n°1808.

²¹ KIVITS, Maurice, *Duren (Albert Nicolas)*, dans *Biographie belge d'Outre-Mer*, Bruxelles, Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, t. VII-C, 1989, col. 136-140. KIVITS, Maurice, *In Memoriam. Albert Duren (1891-1971)*, dans *Annales de la Société belge de médecine tropicale*, n°52, 1972, p. 65-67. SPF Affaires étrangères, *Dossiers personnels MinAf*, n°71. AGR2, *Gouvernement général. Service du Personnel d'Afrique. Fonds Colonie*, n°(108) 838, 16.041 et (3138) 19.309 (numéros provisoires).

²² KIVITS, Maurice, *In Memoriam. P. De Brauwere (1902-1962)*, dans *Annales de la Société belge de médecine tropicale*, n°5, 1962, p. 681-682. SPF Affaires étrangères, *Dossiers personnels MinAf*, n°414.

B. ORGANISATION MÉDICALE BELGE POUR L'AFRIQUE

Avant les indépendances, l'organisation médicale belge déployée pour l'Afrique peut être schématisée comme suit²³ :

Services médicaux du gouvernement	
<i>En Métropole :</i> - Service de l'Inspecteur général de l'hygiène - Conseil supérieur d'hygiène coloniale - Centre médical colonial	<i>En Afrique :</i> - Direction générale des services médicaux

Organisations médicales philanthropiques	
Organismes sans service d'exécution propre	Organismes avec service d'exécution en Afrique
<i>En Belgique :</i> - Aide Médicale aux Missions (AMM) - Assistance aux maternités et dispensaires du Congo (AMDC) - Commission de l'Enfance et de l'Hygiène de l'Union des Femmes coloniales - Fondation Père Damien (FOPERDA) <i>En Afrique :</i> - Œuvre d'assistance aux dispensaires de la Province orientale (ADIPO) - Œuvre pour la mère et l'enfant (OMEI)	- Action des sociétés pour l'amélioration du bien-être des indigènes - Action des missions religieuses nationales et étrangères - Action des universités : Centre médical de l'Université de Bruxelles en Afrique centrale (CEMUBAC), Fondation médicale de l'Université de Louvain au Congo (FOMULAC), Lovanium - Fonds d'assistance médicale : Fonds du Bien-Être Indigène (FBI ou FBEI), Fonds reine Élisabeth pour l'Assistance Médicale aux Indigènes (FOREAMI) - Fonds d'assistance médicale dans une aire géographique déterminée : Fonds social du Kivu, Fonds social Linéa (pour l'Île Idjwi au Kivu) - Croix-Rouge du Congo - Renfort en personnel des volontaires du Service médical, éducatif et social (asbl)

Services médicaux des sociétés
Par exemple : Huileries du Congo belge (HUILEVER) Office d'exploitation des transports coloniaux (OTRACO) Société internationale forestière et minière du Congo (FORMINIÈRE) Société des mines d'or de Kilo-Moto Union minière du Haut-Katanga (UMHK)

²³ Voir DUREN, Albert, *L'organisation médicale belge en Afrique* (1953), Bruxelles, Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, 1955, p. 17-22 (Mémoires in -8°, nouvelle série, t. II, fasc. 6).

C. REPÈRES CHRONOLOGIQUES

12 septembre 1876	Conférence géographique de Bruxelles et naissance à l'Association internationale africaine (AIA)
1878	Remplacement de l'Association internationale africaine par le Comité d'études du Haut-Congo (CEHC)
1879	Remplacement du Comité d'études du Haut-Congo par l'Association internationale du Congo (AIC)
Novembre 1884- Février 1885	Conférence de Berlin
23 février 1885	Reconnaissance de l'Association internationale du Congo comme un état souverain
28 avril 1885 et 30 avril 1885	Autorisation donnée par les Chambres à Léopold II de devenir le chef d'état de l'Association internationale du Congo
1 ^{er} juillet 1885	Remplacement de l'Association internationale du Congo par l'État indépendant du Congo
28 novembre 1907	Traité de cession de l'État indépendant du Congo à la Belgique
5 mars 1908	Acte additionnel au traité de cession de l'État indépendant du Congo à la Belgique
18 octobre 1908	Institution de la « Charte coloniale »
28 octobre 1908	Loi réalisant le transfert à la Belgique de l'État indépendant du Congo
15 novembre 1908	Transfert effectif de souveraineté entre l'EIC et la Belgique et création du Ministère des Colonies
1916	Début de l'occupation du Ruanda et de l'Urundi par la Force publique congolaise
1922	Création d'un service dédié au Ruanda-Urundi au sein du Ministère des Colonies
1923	Placement du Ruanda-Urundi, territoire sous mandat de la Société des Nations, sous la responsabilité de la Belgique
20 octobre 1924	Loi approuvant le Traité avec les États-Unis concernant le mandat de la Belgique sur le territoire de Ruanda-Urundi
21 août 1925	Loi sur le gouvernement du Ruanda-Urundi
11 janvier 1926	Union administrative du Ruanda-Urundi à la Belgique
10 août 1958	Remplacement du Ministère des Colonies par le Ministère du Congo belge et du Ruanda-Urundi
17 novembre 1959-3 septembre 1960	Existence d'un Ministre des Affaires économiques et financières du Congo belge et du Ruanda-Urundi
16 mai-20 juillet 1960	Existence d'un Ministre des Affaires générales en Afrique
29 juin 1960	Remplacement du Ministère du Congo belge et du Ruanda-Urundi par le Ministère des Affaires africaines
30 juin 1960	Indépendance du Congo
12 juillet 1960	Loi sur l'Administration du Ruanda-Urundi
25 avril 1961	Début du régime transitoire avant suppression du Ministère des Affaires africaines
30 mai 1961-27 juillet 1965	Existence d'un Ministre du Ruanda-Urundi

1 ^{er} juillet 1962	Indépendance du Ruanda-Urundi
1 ^{er} août 1962	Suppression du Ministère des Affaires africaines

INVENTAIRE

1-17. Correspondance.

1923-1945.

17 chemises

Dossiers établis par le docteur lui-même, par ordre alphabétique des correspondants ou des objets.

1. Lettre A.

1933-1943.

Contient entre autres : Cadre de classement de la correspondance du docteur Duren établi par le Service archives africaines ; Amicale du personnel des colonies et comités du personnel ; pasteur Anet ; SS Anversville ; recommandations en faveur de Joseph Arend ; Association des pionniers, vétérans et anciens coloniaux de Belgique ; Association des intérêts coloniaux belges ; Association pour le perfectionnement du matériel colonial ; Anciaux ; professeur Appelman.

2. Lettre B.

1923-1942.

Contient entre autres : Épidémie de bilharziose intestinale à Lemfu en 1923 ; décès de Bonjean ; Belgo-pharma ; docteur Bernard ; professeur Bessemans ; bibliographie des ouvrages du docteur Duren ; professeur Bouckaert ; Bras ; Barnasse ; principaux bois importés du Congo belge (1938).

3. Lettre C.

1933-1945.

Contient entre autres : Docteur Carlier ; Cercle royal africain ; candidature de Chantry ; docteur Chesterman ; Chiwy ; docteur Clarebout ; docteur Cochaux ; Commission médicale provinciale ; Candidature Cornet ; Compagnie maritime belge ; cours coloniaux de Bruxelles ; voyage d'A. Gilson au Congo ; décès de monseigneur Noël Cleene.

4. Lettre D.

1929-1945.

Contient entre autres : De Grave ; examen médical De Molder ; Depairon ; recommandation docteur Deraeve ; communication docteur de Vos ; Dhanis ; Dr Dox ; Doyens ; décès de Druart ; docteur Dubois ; docteur Dupuy ; Durbecq ; renseignements administratifs docteur Duren ; docteur Duwez (Union chimique) ; Colonel médecin Debry.

5. Lettre E.

1936-1937.

Contient entre autres : École d'horticulture de l'État ; docteur Evrard.

6. Lettre F.

1931-1944.

Contient entre autres : Appel aux firmes par le Fonds Reine Élisabeth pour l'achat de médicaments (1937) ; docteur Francis ; docteur Fronville ; Fédération des scouts catholiques - section coloniale (programme du syllabus de doctrine coloniale à l'usage des jeunes, 1944).

7. Lettre G.

1934-1937.

Contient entre autres : Docteur Gemoets ; docteur Ghenne ; correspondance avec A. Gilson relative à la distribution d'eau à Élisabethville (1936) ; A. Godenir ; docteur Godenne ; Hubert Grégoire.

8. Lettre H.
1935-1939.
Contient entre autres : Analyse de Hennes ; requête de Hurdebise.
9. Lettres I, J et K.
1933-1942.
Contient entre autres : Imprimerie industrielle et financière ; Imprimerie Gothier (Liège) ; professeur Jacqué ; docteur Jacquerye ; Koller.
10. Lettre L.
1934-1945.
Contient entre autres : Ledent ; docteur A. Lejeune ; docteur E. Le Jeune ; Le Maître ; Lesvaque ; Lhambe ; docteur Louwers ; Ligue des familles nombreuses ; réponse du docteur Duren à un questionnaire sur les problèmes de la famille européenne au Congo belge (1943) ; Legrand ; Liénart.
11. Lettres M et N.
1932-1942.
Contient entre autres : Professeur Malengreau ; docteur Malmoz ; Martin ; Mottoulle ; Mouchet ; Musée royale d'histoire naturelle ; Fernand Monseu ; Nurra.
12. Lettre O.
1933-1940.
Contient entre autres : Office international de libraire ; Laboratoire Optima ; Office central des produits chimiques ; Office colonial.
13. Lettre P.
1932-1940.
Contient entre autres : Institut des parcs nationaux du Congo belge ; Parmentier ; pêcheries et filets de pêche ; Pharmacie centrale de Belgique ; docteur Pili ; abbé Poiré ; Princesse de Ligne ; Protection des mulâtres.
14. Lettre R.
1929-1944.
Contient entre autres : Doyen Renard ; docteur Rodhain ; Rhodius ; Carte de visite de docteur G. Rose ; L. Rose ; *Royal Society of Tropical Medicine and Hygiene*.
15. Lettres S et T.
1933-1945.
Contient entre autres : Échange relatif à Robert Schumann ; Secours d'hiver ; docteur Sultjens ; docteur Simaïs ; échange au sujet du « Cicatrisant Cazaux » de Servais ; docteur Schwetz ; docteur S'Heeren ; Schramme ; Schouteden ; formation coloniale pour Schaeverbeke ; Saccasyn ; docteur Trolli.
16. Lettres U et V.
1934-1944 .
Contient entre autres : Université coloniale d'Anvers ; Université du travail de Charleroi ; Union congolaise de Belgique ; docteur Van den Branden ; veuve Van Den Branden ; Vanderschaeghe ; autorisation de visite de Van Der Schueren ; docteur Van Gheluwe ; Van Kessel ; échange au sujet du dossier Andersen ; Vermeersch ; Van Hoof ; Van Leeuw.
17. Lettre W.
1936-1939.
Contient entre autres : curé Weber ; *Who's who in Western continental Europe* ; Willem ; candidature Wery.
18. Correspondance relative à la collection d'insectes et animaux de l'École coloniale.
1936-1938. 1 chemise
Correspondance échangée avec le British Museum, l'Institut de Médecine Tropicale, le Musée de Tervuren et des collecteurs.

- 19-24. Dossiers relatifs au cours d'hygiène tropicale du docteur Duren, dispensé à l'École coloniale.
1935-1938. 5 chemises
19. Plan.
1935.
20. Manuscrit.
S. d.
Version en néerlandais, intitulée « *Cursus van gezondheidsleer* ».
21. Manuscrit et syllabus.
1935.
Version en français. Contient des croquis.
22. Partie du syllabus relative à la législation.
1935.
Deux versions, l'une en français et l'autre en néerlandais.
23. Notes et documentation.
1936-1938.
Contient entre autres un sous-dossier relatif aux fosses septiques et fumantes.
24. Réflexions autour de l'octroi de dispenses aux étudiants ayant suivi le cours d'hygiène coloniale de l'Université de Louvain.
1938.
25. Dossier relatif à la participation du docteur à l'examen du cours d'hygiène coloniale à l'Université du travail de Charleroi.
1938. 2 pièces
26. Dossier relatif à la vacance du poste de professeur du cours d'hygiène à l'École d'horticulture de Vilvorde.
1939. 2 pièces
27. Syllabus du cours d'hygiène coloniale du Dr Van den Branden, dispensé à l'Université libre de Bruxelles.
S. d. 1 chemise
Version en néerlandais, intitulée « *Koloniale gezondheidsleer* ».

LISTE DES ACRONYMES

AMM	Aide médicale aux missions
CEMUBAC	Centre scientifique et médical de l'Université libre de Bruxelles
FBEI ou FBI	Fonds du bien-être indigène
FOMULAC	Fondation médicale de l'Université de Louvain au Congo
FOREAMI	Fonds reine Élisabeth pour l'assistance médicale aux indigènes
GG	Gouvernement général
INEAC	Institut national pour l'étude agronomique du Congo belge
IRSAC	Institut pour la recherche scientifique en Afrique centrale
OIHP	Office international d'hygiène publique
OMS	Organisation mondiale de la santé
SS	<i>Steamer ship</i>

TABLE DE CONCORDANCE

Tables de concordance de l'ancienne numérotation d'application au SPF Affaires étrangères vers la nouvelle cotation des Archives de l'État.

ANCIENS NUMÉROS DE PORTEFEUILLES	ANCIENS NUMÉROS D'ARTICLES	NOUVELLES COTES
4575	1	1-17
4576	5	18
4576	6	19-27



6 1 1 3

ISBN 978-94-6391-114-6



9 7 8 9 4 6 3 9 1 1 1 4 6

Illustration de couverture : Dossier individuel d'Albert Duren, produit par le Service du Personnel d'Afrique. AGR2, *Service du Personnel d'Afrique. Fonds Colonie*, n° (3138) 19.309 (numéro provisoire).